



# Nouvelle inscription 2019-2020 Avenir Amboise Gymnastique



Préparez votre dossier dès maintenant !  
Vous trouverez dans ce dossier tous les documents nécessaires à votre inscription.

## Cours de gymnastique : enfants/ados

Année de naissance	Groupe	Jour	Horaire	Tarif
2017	Baby gym 2-3 ans	Samedi	9h45 à 10h30 Avec accompagnateur	170 €
2016	Baby gym 3-4 ans	Samedi	10h30 à 11h15	
2015	Baby gym 4-5 ans	Samedi	11h30 à 12h15	
2014 et 2013	Eveil gymnique	Mercredi  Samedi	14h à 15h  <b>ou</b> 13h30 à 14h30	180 €
2012, 2011, 2010, 2009	Ecole de gym	Mercredi	17h30 à 18h30	
2012 et 2011	Ecole de gym	Jeudi	18h00 à 19h00	
2010 et 2009	Ecole de gym	Vendredi	17h00 à 18h00	
2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003	Gym Loisirs	Vendredi	19h30 à 20h30	
2012 et avant	Gym Accro'	Jeudi	19h00 à 20h00	

### Pack Ado :

Gym Loisirs + Gym Accro' 300 €

### Pack Enfant :

Ecole de gym + Gym Accro' 300 €

\*\*\*\*\*

## Cours de fitness adultes / ados

Groupe	Jour	Horaire	Tarif
Fit'gym	Mardi	20h00 à 21h00	160 €
		<b>ou</b>	
	Jeudi	20h00 à 21h00	
	Mardi <b>et</b> Jeudi	20h00 à 21h00	220 €
Zumba	Mercredi	20h30 à 21h30	160 €

### Mini-Pack Fitness :

Fit'gym 1h + Zumba 220 €

### Pack Fitness :

Fit'gym 2h + Zumba 280 €



## Cours de gym santé

Groupe	Jour	Horaire	Tarif
Gym santé*	Mardi	10h30 à 11h30	110 €
	Vendredi	10h45 à 11h45	
	Mardi <b>et</b> Vendredi	10h30 à 11h30 10h45 à 11h45	140 €

\*gymnastique adaptée au public senior ou atteint de pathologies chroniques (diabète, obésité, cancer, maladies cardio-vasculaires,...)

**Pages 4 ou 5: Fiche(s) d'adhésion à imprimer et à remplir** (le mail est indispensable pour que l'on puisse vous envoyer des informations. Ce mail ne sera donné en aucun cas à un tiers.)

**Pages 6 et 7 :** Règlement intérieur à lire et à conserver

*La souscription Assurance FFGYM obligatoire se fera automatiquement, dès que votre licence sera validée par la FFGYM, elle vous adressera un email confirmant l'adhésion de base obligatoire, avec la notice définissant les garanties du contrat.*

*Si vous souhaitez souscrire une option complémentaire les informations seront communiquées dans cet email.*

**Pièces à joindre au moment du dépôt de l'inscription :**

- **certificat médical de moins de 3 mois précisant la mention « non contre-indication à la pratique de la gymnastique » (obligatoire pour pouvoir commencer les entraînements) ainsi que le règlement.**
- **paiement total de l'adhésion**

**Pour que le dossier soit pris en compte et que la place dans le groupe soit réservée, votre dossier devra être complet.**

Vous avez droit à une séance d'essai. Le dossier complet doit tout de même être déposé au club avant la séance d'essai. Si vous ne souhaitez pas continuer après la séance d'essai, nous vous rendrons votre dossier.

Ce dossier sera à déposer au club (gymnase Tulasne) les jours suivants :

**mercredi 11 septembre 2019 de 16h à 19h30**

**vendredi 13 septembre 2019 de 18h à 19h30**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

## Paiement de la cotisation

Nous acceptons les règlements en chèques, espèces, chèques-vacances, coupons-sport.

Vous avez également la possibilité de payer en 3 fois ou 6 fois en chèques.

Le premier montant du chèque comprend alors le prix de la licence.

Groupes	Nbre d'hrs / sem	Licence FFG	Cotis. club	Total à payer	en 3 fois (oct, nov, déc) le 15			en 6 fois (oct, nov, déc, janv, fév, mars) le 15					
					Chq N°1	Chq N°2	Chq N°3	Chq N°1	Chq N°2	Chq N°3	Chq N°4	Chq N°5	Chq N°6
<b>ADHESION FITNESS ADULTE / ADO</b>													
Fit'gym	1 h	41	119	160	81	40	39	61	20	20	20	20	19
	2 h	41	179	220	101	60	59	71	30	30	30	30	29
Zumba	1 h	41	119	160	81	40	39	61	20	20	20	20	19
<i>Mini-Pack fitness</i> Fit'gym 1h + Zumba	2h	41	179	220	101	60	59	71	30	30	30	30	29
<i>Pack fitness</i> Fit'gym 2h + Zumba	3h	41	239	280	121	80	79	81	40	40	40	40	39
Gym santé	1 h	41	69	110	64	23	23	53	12	12	11	11	11
	2 h	41	99	140	74	33	33	58	17	17	16	16	16
<b>ADHESION GYMNASTIQUE ENFANT / ADO</b>													
Baby gym	45 min	41	129	170	84	43	43	63	22	22	21	21	21
Eveil gymnique Ecole de gym Loisirs Gym Accro'	1 h	51	129	180	94	43	43	73	22	22	21	21	21
<i>Pack Ado/Pack Enfant</i> Loisirs Gym + Gym Accro' <b>Ou</b> Ecole de Gym + Gym Accro'	2h	51	249	300	124	83	83	93	42	42	41	41	41

**Reprise des entraînements : lundi 16 septembre 2019**





Définition du règlement intérieur pour les associations loi 1901.

Le règlement intérieur n'est pas obligatoire, mais il est facile à modifier : Une réunion du conseil de direction suffit, avec éventuellement ratification de la prochaine assemblée générale. Il précise et complète les statuts.

## **I - INTRODUCTION**

« L'Avenir d'Amboise gymnastique », est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

« L'Avenir d'Amboise gymnastique » est affiliée à la fédération française de gymnastique (FFG).

Le club, ouvert à tous, a pour objet de développer, dans la limite de ses possibilités, tout ce qui a trait à la pratique de la gymnastique.

Les membres du bureau, administratif et technique, sont tenus de faire part aux adhérents ou à leur représentant légal, de toutes directives ou communications concernant le fonctionnement de l'association.

Ce règlement intérieur est conforme aux dispositions d'utilisation des infrastructures émises par la municipalité d'Amboise.

## **II - L'INSCRIPTION AU CLUB**

### **A) L'INSCRIPTION**

L'adhésion au club est annuelle. Elle comprend : la cotisation au club et le coût de la licence-assurance Fédération Française de Gymnastique.

**Aucun remboursement n'est possible en cours d'année**, sauf cas de force majeure : problème de santé justifié par la production d'un certificat médical. Dans ce cas, et le seul, le remboursement sera effectué au prorata de la pratique, hors licence qui reste due dans son intégralité.

### **B) LA SAISON**

La saison commence courant septembre et se termine courant juin.

Les dates sont fixées lors de la dernière réunion du bureau de la saison précédente.

### **C) VACANCES ET JOURS FERIES**

Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Certains stages peuvent être organisés pendant ces périodes (voir paragraphe VI).

### **D) ASSEMBLEE GENERALE ET GALA DE FIN D'ANNEE**

Lors de l'assemblée générale, une présentation des activités du club est proposée.

Chaque année, le gala se déroule en décembre et l'assemblée générale se déroule à cette occasion.

## **III - LES ENTRAÎNEMENTS**

Les horaires d'entraînement qui vous sont donnés sont ceux de début et de fin d'entraînement.

Exemple : 18h-20h. Début de l'entraînement 18h, fin 20h. Au-delà de ces limites le club n'est pas responsable de la garde de vos enfants.

**Vous devez attendre la prise en charge de vos enfants par l'entraîneur pour quitter le gymnase.**

L'accompagnateur est tenu **de vérifier dans le gymnase la présence effective de l'entraîneur**. Tant que l'entraîneur n'est pas présent, vous ne pouvez laisser votre enfant devant ou dans le gymnase (**le gymnase ouvert ne signifie pas que l'entraîneur soit là**).

Les **parents ne sont pas acceptés dans le gymnase pendant les entraînements**, exception faite pour les cours de baby gym 2-3 ans pour lesquels la présence d'un parent est obligatoire.

## **IV - TENUE**

- Les cheveux doivent être attachés pour des questions de confort et de sécurité.
- Groupes Baby gym, Eveil gymnique, Loisirs et Ecole de gym (initiation gymnique) : Tenue libre
- Groupes compétitifs: Justaucorps et veste du club obligatoires.

En ce qui concerne les chaussures, les enfants peuvent être pieds nus ou porter des chaussures adaptées et réservées à la pratique de la gymnastique.

## **V - LES COMPETITIONS**

### **A) QUI EST CONCERNE ?**

Il existe des groupes non compétitifs pour les enfants ne désirant faire que du loisir.

Pour les autres groupes les dates de compétitions sont communiquées dès qu'elles sont connues. **Vous êtes alors priés de nous informer de la participation ou de l'absence** de votre enfant aux compétitions. Le club se réserve le droit de demander le remboursement de l'engagement s'il y a annulation de la participation pour des raisons non médicales.

### **B) PARTICIPATION FINANCIERE**

Pour les déplacements lors des compétitions, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge des familles.

### **C) TRANSPORT**

**Le transport des gymnastes, entraîneurs et juges est assuré par les parents des gymnastes.**

## **VI - LES STAGES**

Des stages sont organisés au cours de saison. Les gymnastes concernés seront avisés dans les meilleurs délais.

Une participation financière sera demandée pour chaque stage. Le montant en sera fixé à l'avance.

## **VII - RAPPEL**

**Le club se réserve le droit de radier tout membre ayant une attitude, un comportement, une tenue non correcte ou en cas de non-paiement des cotisations même partiel.**